



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 28
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etaient absents excusés** : M. FREDERIC COMBE, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

M. DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2019/92

#### **Objet : Présentation du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

Affiché le - 7 NOV. 2019

ID : 031-213105612-20191106-D2019\_92-DE



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport d'activité 2018 de Toulouse Métropole.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRE*

- Transmis le - 7 NOV. 2019  
- Affiché le - 7 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFE

